

⁶ Le niveau de solvabilité moyen des organismes complémentaires actifs en santé demeure sensiblement supérieur aux exigences réglementaires

6 Le niveau de solvabilité moyen des organismes complémentaires actifs en santé demeure sensiblement supérieur aux exigences réglementaires

Les excédents ou déficits d'un organisme sur son activité d'assurance santé peuvent être compensés par les résultats de ses autres activités d'assurance et les résultats de placements financiers. La situation financière des organismes pour une année donnée s'évalue donc à partir du résultat net total, qui reflète l'intégralité de leur activité, qu'elle soit assurantielle (résultats techniques, en santé mais aussi sur tous les autres risques Vie ou Non vie : retraite, décès, automobile, etc.), ou non assurantielle (résultat non technique : produits financiers et charges issus des placements des fonds propres, produits et charges exceptionnels, action sociale, impôt sur les sociétés, participation des salariés, etc.).

6.1 En 2024, le résultat net moyen des institutions de prévoyance s'améliore encore et dépasse son précédent point haut, établi en 2023

En 2024, sur l'ensemble de leurs activité (pas seulement l'assurance santé, comme dans les parties précédentes de ce rapport), le résultat net des mutuelles a été légèrement positif (0,2 % de leurs cotisations acquises³³), légèrement inférieur à celui de 2023 (0,7 % ; tableau 6.1). Le résultat technique moyen des mutuelles sur la période 2021-2024 est de 0,5 %, sensiblement moins que leur résultat technique moyen sur les années précédentes, de 1,4 % sur 2011-2020 (2011 marque le début de la période d'étude de ce rapport ; graphique 6.3). Leur résultat technique Vie ayant été quasi-nul (tableau 6.2), en 2024, et leur résultat non technique négatif, le résultat net des mutuelles a été tiré à la hausse par leur résultat technique Non Vie.

Les institutions de prévoyance ont dégagé un résultat net global en hausse en 2024 (3,3 % de leurs cotisations après 2,7 % en 2023) : il s'agit du résultat net le plus élevé pour cette catégorie d'organismes depuis 2011 (première année de la période étudiée dans ce rapport), surpassant le précédent point haut atteint en 2023. Leur résultat non technique a été négatif en 2024, mais a été nettement compensé par leur résultat technique Non Vie et Vie.

Les entreprises d'assurance dégagent les résultats nets globaux les plus élevés (3,8 % du total des cotisations collectées toutes activités d'assurance confondues en 2024). Ces excédents s'expliquent surtout par leurs activités d'assurance autres que la santé, notamment les activités Vie (assurance vie, retraite et décès). Les excédents dégagés par les entreprises d'assurance ont été identiques en 2024 et en 2023, exprimés en part des cotisations (3,8 % en 2024 comme en 2023).

³³ Dans cette partie, qui concerne l'ensemble des activités assurantielles des organismes, les cotisations considérées sont les cotisations acquises nettes, et non les cotisations émises nettes comme dans le reste du rapport (voir glossaire).

6 Le niveau de solvabilité moyen des organismes complémentaires actifs en santé demeure sensiblement supérieur aux exigences réglementaires

Tableau 6.1 – Évolution entre 2023 et 2024 du résultat net total des organismes actifs en santé, et mouvements de champ

En % des cotisations acquises chaque année, et en points de pourcentage pour la variation et les contributions

	Résultat net rapporté aux cotisations			Dont contributions		
	2023	2024	Variation 2023-2024	Pérennes	Entrées	Sorties
Mutuelles	0,7	0,2	-0,5	-0,5	0,0	-0,0
Entreprises d'assurance	3,8	3,8	-0,0	0,0	-0,0	0,0
Institutions de prévoyance	2,7	3,3	0,7	0,7	0,0	0,0
Ensemble	3,4	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0

Note : Cotisations acquises = cotisations émises + variations des provisions pour cotisations non acquises.

Lecture : En 2024, le résultat net des mutuelles a représenté 0,2 % de leurs cotisations, contre 0,7 % en 2023, soit une variation de -0,5 point de pourcentage. En 2024, les entrées et sorties d'organismes soumis au régime Solvabilité 2, vis-à-vis du champ des mutuelles exerçant une activité en santé, n'ont pas contribué à cette variation.

Champ : Organismes d'assurance assujettis à la taxe de solidarité additionnelle au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'ACPR au 31/12 de chaque année.

Source : ACPR, calculs DREES.

Au total, les organismes du secteur de l'assurance santé ont dégagé des excédents en 2024 sur l'ensemble de leur activité (en moyenne 3,4 % de l'ensemble des cotisations collectées ; tableau 6.1). Les évolutions du résultat net de l'ensemble des organismes sont proches des évolutions du résultat net des entreprises d'assurance, ces dernières ayant un poids largement dominant lorsque l'on considère l'ensemble des activités d'assurance (et non uniquement la santé).

Tableau 6.2 – Résultat technique et résultat net total des organismes actifs en santé en 2024

En millions d'euros

Résultat technique	dont			Résultat non technique	Résultat net	
	Santé	Autre Non vie	Vie			
Mutuelles	525	496	-4	33	-475	50
Entreprises d'assurance	7 954	357	1 787	5 810	-754	7 200
Institutions de prévoyance	735	-102	547	290	-150	585
Ensemble	9 214	752	2 329	6 134	-1 379	7 836

Lecture : En 2024, les mutuelles ont eu un résultat technique de 525 millions d'euros et un résultat non technique de -475 millions d'euros, pour un résultat net de 50 millions d'euros.

Champ : Organismes assujettis à la taxe de solidarité additionnelle au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'ACPR au 31/12/2024.

Source : ACPR, calculs DREES.

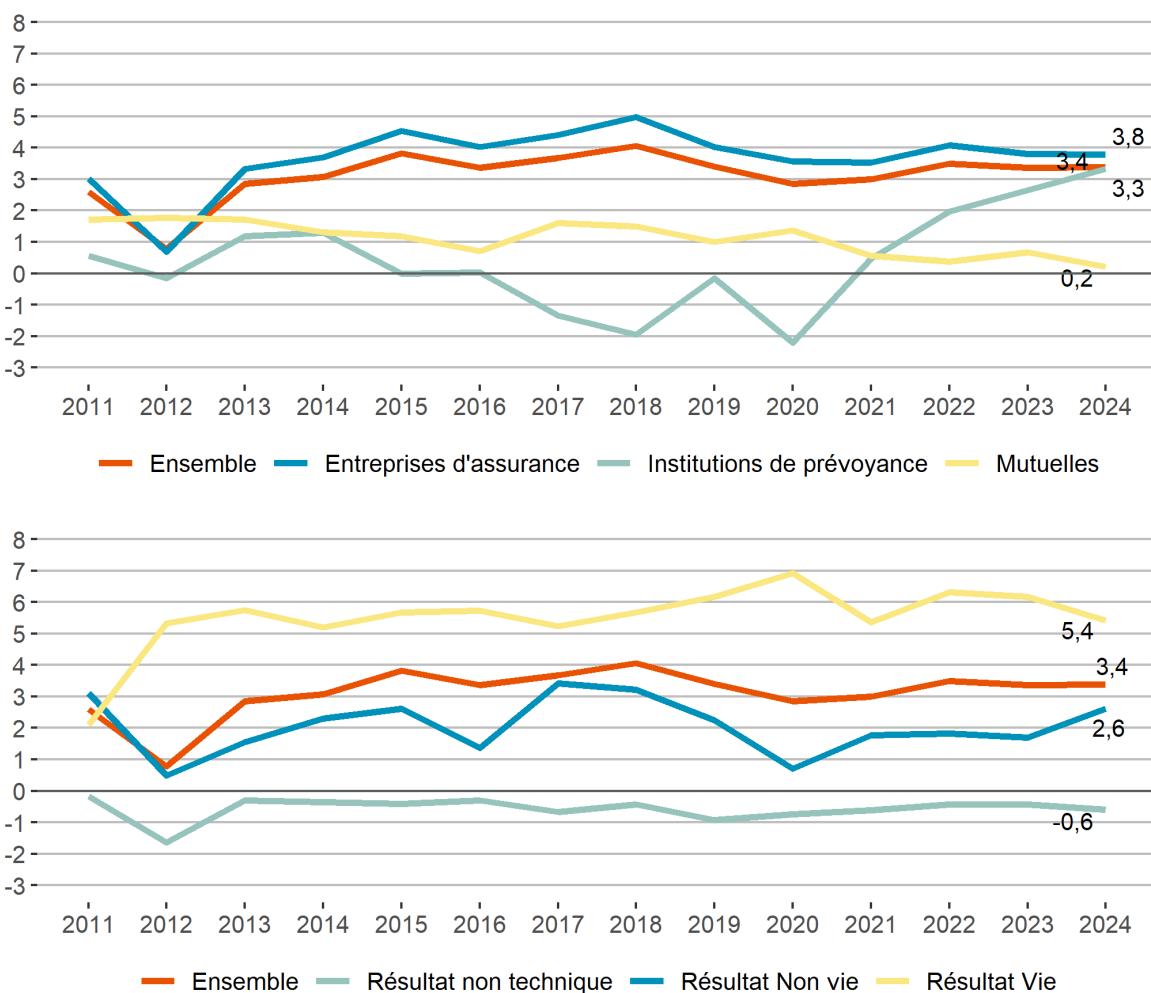
Depuis 2011, les différentes catégories d'organismes du secteur de la complémentaire santé ont généralement été excédentaires ou à l'équilibre sur l'ensemble de leur activité (graphique 6.3). Ainsi, les entreprises d'assurance ont toujours dégagé un résultat net supérieur à 3 % de leurs cotisations, sauf en 2012. Cependant, durant les années 2012, puis 2017 à 2020, les institutions de prévoyance ont connu un résultat net négatif.

6 Le niveau de solvabilité moyen des organismes complémentaires actifs en santé demeure sensiblement supérieur aux exigences réglementaires

Les excédents ont souvent été portés par les activités d'assurance Vie et dans une moindre mesure Non vie, tandis que le solde non technique a plutôt tiré à la baisse le résultat net global chaque année. Le tableau 6.4 présente un compte de résultat 2024 technique et non technique plus détaillé par type d'organismes.

Graphique 6.3 – Résultat net (toutes activités confondues) entre 2011 et 2024

En % des cotisations acquises



Note : Cotisations acquises = cotisations émises + variations des provisions pour cotisations non acquises.

Lecture : En 2024, les organismes ont dégagé des excédents représentant 3,4 % de l'ensemble des cotisations. Les excédents des activités Vie ont représenté 5,4 % des cotisations Vie, les excédents des activités Non vie ont représenté 2,6 % des cotisations Non vie et enfin l'activité non technique a accusé un déficit égal à -0,6 % de l'ensemble des cotisations.

Champ : Organismes d'assurance assujettis à la taxe de solidarité additionnelle au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'ACPR au 31/12 de chaque année.

Source : ACPR, calculs DREES.

6 Le niveau de solvabilité moyen des organismes complémentaires actifs en santé demeure sensiblement supérieur aux exigences réglementaires

Tableau 6.4 – Comptes de résultat détaillés en 2024 des organismes exerçant en santé

En millions d'euros

Mutuelles	Vie	Non vie	dont Santé	Total
Cotisations acquises*	1 024	22 567	20 328	23 591
Prestations** (-)	771	18 570	16 658	19 341
Produits financiers	59	121	64	181
Frais d'acquisition et d'administration*** (-)	237	3 539	3 164	3 777
Solde réassurance (-)	43	87	73	129
Résultat technique	33	492	496	525
Produits financiers du résultat non technique				327
Autres éléments non techniques				-802
Résultat net				50

Entreprises d'assurance	Vie	Non vie	dont Santé	Total
Cotisations acquises*	109 262	81 030	18 161	190 291
Prestations** (-)	135 433	62 830	14 902	198 263
Produits financiers	43 791	2 975	123	46 766
Frais d'acquisition et d'administration*** (-)	12 073	17 538	3 005	29 611
Solde réassurance (-)	-264	1 493	20	1 229
Résultat technique	5 810	2 144	357	7 954
Produits financiers du résultat non technique				1 658
Autres éléments non techniques				-2 412
Résultat net				7 200

6 Le niveau de solvabilité moyen des organismes complémentaires actifs en santé demeure sensiblement supérieur aux exigences réglementaires

Institutions de prévoyance	Vie	Non vie	dont Santé	Total
Cotisations acquises*	3 065	14 546	7 801	17 611
Prestations** (-)	2 701	12 859	7 108	15 560
Produits financiers	321	475	37	795
Frais d'acquisition et d'administration*** (-)	306	1 474	761	1 780
Solde réassurance (-)	88	243	72	331
Résultat technique	290	445	-102	735
Produits financiers du résultat non technique				301
Autres éléments non techniques				-451
Résultat net				585

Ensemble des organismes	Vie	Non vie	dont Santé	Total
Cotisations acquises*	113 351	118 143	46 290	231 494
Prestations** (-)	138 905	94 259	38 668	233 164
Produits financiers	44 171	3 570	225	47 742
Frais d'acquisition et d'administration*** (-)	12 616	22 551	6 930	35 168
Solde réassurance (-)	-133	1 823	165	1 690
Résultat technique	6 134	3 081	752	9 214
Produits financiers du résultat non technique				2 286
Autres éléments non techniques				-3 665
Résultat net				7 836

*Cotisations acquises = cotisations émises + variations de provisions pour cotisations non acquises.

**Prestations : prestations y compris frais de gestion des sinistres.

***Frais d'acquisition et d'administration : frais d'acquisition, d'administration et autres charges nets des autres produits et subventions.

Note : Ce tableau étant établi à partir des comptes publics des organismes dont le niveau de détail est moindre que celui utilisé pour étudier la partie « Santé », les regroupements de produits et de charges présentés en ligne dans ce tableau diffèrent légèrement des concepts plus fins utilisés dans les précédentes parties de ce rapport. Notamment, ici, les prestations incluent les frais de gestion des sinistres.

Lecture : En 2024, les mutuelles ont réalisé un résultat technique de 33 millions d'euros dans leur activité Vie.

Champ : Organismes assujettis à la taxe de solidarité additionnelle au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'ACPR au 31/12/2024.

Source : ACPR, calculs DREES.